



**Communauté de communes Armagnac Adour**  
 1 lotissement du Bourdalat -32400 RISCLE  
**Conseil communautaire du 6 juillet 2026**  
**N° 2026/075**

*Extrait du registre des délibérations*

Date de la convocation : 29 juin 2026

Secrétaire de séance :  
 Nicole DUCLOS

Date d'affichage : 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes à Riscle, sous la présidence de Monsieur Stéphane PERSOONS, Président.

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 45 |
| Nombre de conseillers présents :    | 35 |
| Nombre de pouvoirs :                | 9  |
| Nombre de Votants :                 | 44 |
| Nombre de voix <b>POUR</b> :        | 44 |
| Nombre de voix <b>CONTRE</b> :      | 0  |
| 0 Abstentions                       | 0  |

**Présents :** Mesdames et Messieurs, Persoons, Callac, Chanut, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Labrouche, Pasian, Malmoustier, Ducournau, Fauqué, Bourragne, Justrabo-Hoigne, Geny, Saint-orens, Daste, Dufau Valérie, Castets, Descoubet, Coomans, Zago, Tachon, Pailhas, Poitreau, Biau, Minot, Faure, Labenne, Buffalan, Renaudin, Le Nevez, Menvielle, Langlade, Berdoulet.

**Absents excusés :** Mesdames et Messieurs Cuyala-Provence, Barnadas, Lartigolle, Dufau Philippe, Sarran remplacé par Saint-Orens, Lajus, Lux, Palangue-Maraleigne, Plouvier-kunz, Périssé, Lamarque.

**Pouvoirs :** de M.Cuyala-Provence à M. Michel Chanut, de M. Barnadas à Mme Callac, de M. Philippe Dufau à M.Persoons, de M.Lajus à Mme Descoubet, de Mme Lux à Mme Valérie Dufau, de Mme Palangue-Maraleigne à M.Tachon, de M. Plouvier-Kunz à M. Faure, de M.Périssé à M. Labenne, de M. Lamarque à M. Langlade.

**Objet : Prescription de modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Modification d'une protection au titre de l'article L.151-19 sur la commune de Riscle**

Monsieur le Président rappelle que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été approuvé le 9 octobre 2023. Afin de faire vivre ce document et permettre de répondre à des demandes de modifications et des projets de développement, plusieurs procédures peuvent être envisagées en fonction des sujets.

La Communauté de Communes Armagnac Adour (CCAA) a décidé par délibération n°2025/056 du 7 juillet 2025 une révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Suite à la mise en application de la loi n°2025-1129 du 20 novembre 2025 de simplification de droit de l'urbanisme et du logement en vigueur (article 1<sup>er</sup> de la loi n°2025-1129 et articles L153-37 à 153-44 du code de l'urbanisme), il est nécessaire de délibérer sur une nouvelle procédure.

Plusieurs modifications peuvent être engagées simultanément à travers une procédure commune. La concertation du public aura lieu conformément aux dispositions du code de l'urbanisme en vigueur.

La modification n°3 est la suivante :

- Modification d'une protection au titre de l'article L.151-19 sur la commune de Riscle, parcelle AC 66.

Ce projet ne porte pas atteinte aux objectifs énoncés dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Monsieur le Président invite l'assemblée à se prononcer sur les propositions citées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité :

- De donner un avis favorable à la prescription de la modification n°3 citée ci-dessus afin de permettre la réalisation de projets sur le territoire. La concertation du public aura lieu conformément aux dispositions du code de l'urbanisme en vigueur.
- D'autoriser le Président à notifier la présente délibération aux Personnes publiques Associées et à la MRAE (Missions Régionales d'Autorité environnementale).
- D'autoriser le Président à signer tout document afférant à la modification n°3 du PLUi Armagnac Adour
- D'abroger la délibération n° 2025/056

Acte rendu exécutoire par son envoi  
en sous-préfecture le 9 juillet 2026  
et sa publication le 9 juillet 2026

Le Président,  
Stéphane PERSOONS

